

Communiqué de presse

Lundi 26 août 2019

Pollution : la circulation différenciée et la gratuité du stationnement résidentiel maintenues ce mardi 27 août

AIRPARIF prévoit pour la journée de demain mardi 27 août la poursuite de l'épisode de pollution atmosphérique à l'ozone (O₃) dans toute la région Île-de-France, entraînant le déclenchement de la procédure d'information du public.

La circulation différenciée a été mise en place dans le périmètre de l'A86 depuis dimanche 25 août, afin de réduire les émissions polluantes. À Paris, les véhicules Crit'air 3 sont donc interdits pendant cette période – la circulation des véhicules Crit'air 5 et Crit'air 4 est, elle, interdite depuis le ler juillet 2019.

Conformément aux dispositifs pris par la Ville de Paris lors des pics de pollution atmosphérique, la gratuité du stationnement résidentiel sera reconduite pour la journée du mardi 27 août 2019.

La Ville de Paris appelle toutes les Parisiennes et tous les Parisiens à suivre les messages de prévention et à faire preuve de civisme en adaptant leurs comportements et en empruntant prioritairement tout mode de transport plus respectueux de l'environnement – notamment le vélo.

Contact presse: Antoine Demière - 01 42 76 49 61 - presse@paris.fr